

F.C.P.R Theemar investment Fund
Rapport Général du commissaire aux compte
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire United Gulf Financial Services North Africa,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du F.C.P.R Theemar investment Fund, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de **34 122 435 DT**, y compris des sommes distribuables bénéficiaires de l'exercice s'élevant à **186 071 DT**.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Le portefeuille titres de FCPR Theemar inclut 50 000 actions TECHNOFOOD valorisées à hauteur de 7 500 000 DT et dégageant une plus-value latente de 7 000 000 DT (Cf. Note 6.1 – Portefeuille titres). La valorisation de cette participation a été réalisée selon la méthode de Discounted Cash Flows avec une décote de liquidité de 30%.

L'absence d'informations financières récentes auditées de cette participation ne permet pas d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la juste valeur.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de la note 6.3 au niveau des notes aux états financiers qui inclut des incertitudes liées au recouvrement de la créance sur cession du titre VILAVI.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire FCPR Theemar.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire United Gulf Financial Services North Africa est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction du gestionnaire.

AMC Ernst & Young

AMC Achraf Guermech
EY Tower - Avenue Fadhel Ben Achour
★ Centre Urbain Nord - 1003 Tunis ★
Tél: 31 342 111 - RNE. 0035482 W

Tunis, le 7 juillet 2023

FCPR Theemar Investment Fund
BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022
(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	6.1	23 248 147	19 627 780
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		18 013 147	13 657 780
Titres OPCVM			
Obligations et valeurs assimilées		2 625 000	3 250 000
Comptes Courants		2 610 000	2 720 000
Placements monétaires et disponibilités	6.2	5 492 657	5 032 652
Placements monétaires		5 492 570	5 032 875
Disponibilités		87	(223)
Autres actifs	6.3	5 640 915	5 640 915
Débiteur divers		5 640 915	5 640 915
Autres débiteurs divers		-	-
TOTAL ACTIF		34 381 720	30 301 347
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6.4	186 285	169 283
Autres créditeurs divers	6.5	72 999	74 136
TOTAL PASSIF		259 284	243 419
ACTIF NET			
Capital	6.6	34 783 108	30 904 672
Sommes distribuables		(660 673)	(846 744)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(846 744)	(750 786)
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		186 071	(95 959)
ACTIF NET		34 122 435	30 057 928
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		34 381 720	30 301 347

FCPR Theemar Investment Fund
Etat de résultat
Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	6.7	612 288	443 080
Dividendes		612 288	443 080
Revenus des obligations et valeurs assimilés		-	-
Revenus des placements monétaires	6.8	273 975	187 606
Revenus des placements monétaires		273 975	187 606
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		886 263	630 687
Charges de gestion des placements	6.9	(674 678)	(678 684)
REVENU NET DES PLACEMENTS		211 585	(47 997)
Autres charges	6.10	(25 514)	(47 961)
RESULTAT D'EXPLOITATION		186 071	(95 959)
Régularisation du résultat d'exploitation			
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		186 071	(95 959)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		3 790 905	840 471
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		87 531	382 148
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 064 508	1 126 660

FCPR Theemar Investment Fund
Etat de variation de l'Actif Net
Période allant du 01-01-2022 au 31-12-2022
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 064 508	1 126 660
Résultat d'exploitation	186 071	(95 959)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 790 905	840 471
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	87 531	382 148
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 064 508	1 126 660
ACTIF NET		
En début de période	30 057 928	28 931 268
En fin de période	34 122 435	30 057 928
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	2 500	2 500
En fin de période	2 500	2 500
VALEUR LIQUIDATIVE	13 648,974	12 023,171
TAUX DE RENDEMENT	13,52%	6,62%

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE THEEMAR

« F.C.P.R Theemar Investment Fund » est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 13 septembre 2012 sous le N° 44-2012.

Un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 13 novembre 2012, est mis à la disposition du public. Le démarrage des souscriptions a été annoncé pour le 29 novembre 2012.

La première souscription a été réalisée le 03 décembre 2012 et la première libération de fonds a été faite en date du 17 janvier 2013.

La taille du fonds est fixée 50 millions de dinars divisés en 5 000 parts de 10 000 DT chacune. Le fonds a clôturé sa première période de souscription pour un montant global de 25 000 000 DT.

Al Baraka Bank est le dépositaire du fonds et United Gulf Financial Services - North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2- ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS

Politique d'investissement du Fonds

Le fonds « Theemar Investment Fund » interviendra au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires, de certificats d'investissement, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et, d'une façon générale, de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le Fonds « Theemar Investment Fund » pourrait accorder dans la limite de quinze (15) %, d'avances en compte courant pour la durée de l'investissement réalisé dans des sociétés dans lesquelles il détient au moins cinq (5) % du capital.

Portefeuille ciblé

Le Fonds « Theemar Investment Fund » ciblera un portefeuille d'investissements composé à raison de :

- ❖ 80% au moins de ses actifs dans :
 - Des PME non cotées et ce dans les stades de financement suivants :
 - Le capital-risque,
 - Le capital développement,
 - Le capital restructuration,
 - Le pré IPO.
 - Des PME cotées sur le marché alternatif dont l'activité est conforme à la Shariaa et ce, dans la limite de 30% du taux (ratio) d'emploi réglementaire.
- ❖ 20% au plus dans des sociétés cotées sur le marché boursier et/ou dans des produits financiers conformes à la Shariaa.

Taille des investissements

Le ticket de participation du fonds « Theemar Investment Fund » dans chaque société cible sera compris entre cinq cent mille (500 000) dinars et trois million sept cent cinquante mille (3 750 000) dinars avec un ticket moyen de deux million (2 000 000) de dinars.

Tout investissement en dehors de ces seuils sera soumis à l'accord du Comité Consultatif. Par ailleurs, le fonds « TIF » ne peut dépasser le seuil de 15% des actifs nets du Fonds dans une seule participation.

Durée de détention des participations

Les durées prévues pour la détention des interventions (participation dans le capital et/ou financement en quasi-fonds propres) varient d'une à cinq années. Toute détention échéant en dehors de ces seuils sera soumise à l'accord du Comité Consultatif.

Période d'investissement des actifs du Fonds

En conformité avec le décret-loi n° 2011-99 du 21 Octobre 2011 tel que complété par ses textes d'application, le fonds investira 80% de ses actifs dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivantes celle au cours de laquelle a eu lieu la libération des parts.

Stratégie de désinvestissement

Dans le cadre de sa stratégie de désinvestissement, le fonds « Theemar Investment Fund » utilisera tous les scénarios possibles à savoir la sortie sur le marché boursier (alternatif et/ou principal), les sorties industrielles ; le rachat par le management ou le rachat par un ou plusieurs autres fonds d'investissement. A cet effet, des pactes d'actionnaires seront établis entre les actionnaires des entreprises dans lesquelles « Theemar Investment Fund » détiendra une participation et le fonds et qui stipuleront entre autres les modalités de sortie de « Theemar Investment Fund ».

Zone géographique

Les investissements réalisés par le fonds « Theemar Investment Fund » seront effectués dans des sociétés établies et/ou ayant une partie importante de leurs activités en Tunisie.

En ce qui concerne les investissements réalisés dans des sociétés autres que celles visées à l'alinéa précédent, le dossier d'investissement sera soumis à l'accord préalable du Comité Consultatif.

Règles éthiques

Le Fonds « Theemar Investment Fund » veillera au respect des règles éthiques et particulièrement en matière de :

- Secteurs d'activité
- Lutte contre le blanchiment de capitaux.

Secteurs d'activité non retenus

Le fonds « Theemar Investment Fund » n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public notamment les secteurs suivants :

- Production ou activités impliquant toute forme de travail forcé, nocive ou à caractère d'exploitation et toute forme de travail d'enfants
- Production ou commerce de tout produit illégal au regard de la législation
- Production ou commerce d'armes et de munitions
- Production ou commerce de boissons alcoolisées
- Production ou commerce de tabac
- Production, distribution ou commerce de pornographie
- Jeux, paris, casinos et activités équivalentes
- Tout autre secteur dont l'activité est considérée comme illicite ou contraire aux principes de la Shariaa.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Le Gestionnaire devra :

- respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux ;
- appliquer des procédures anti-blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme conformément aux standards nationaux et internationaux.

En outre, le Gestionnaire déclare et certifie :

- qu'il s'interdit de participer directement ou indirectement et d'une façon quelconque à toute activité ayant pour objet ou effet le blanchiment de capitaux ayant une provenance et/ou une destination criminelle ; et
- qu'il est en général toute personne participant à la gestion et à l'activité de « Theemar Investment Fund » n'ont jamais été impliqués, poursuivis et/ou condamnés pour des faits de blanchiment de capitaux devant une quelconque juridiction à travers le monde.

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « Theemar Investment Fund » ne dispose pas de la personnalité morale et se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions dans lesquelles « Theemar Investment Fund » a investi ses fonds sont soumis aux dispositions fiscales prévues par la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

5.2- Evaluation des éléments du portefeuille titreActions admises à la cote

Les titres admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Actions non admises à la cote

Les titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur de l'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société.

5.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6 - NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**Note 6.1 - Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 23 248 187 DT et se détaille ainsi :

Société	Secteur d'activité	Nombre de titres détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation au 31/12/2022	Méthode d'évaluation	Solde au 31/12/2022	Plus ou Moins-Values	% de l'actif net
Actions non cotées								
KAN PHARMA (1)	Pharmaceutique	200 000	2 000 000	0,000	Totalement provisionné	0	-2 000 000	0,00%
Polyclinique Cap Bon	Santé	13 330	1 333 000	60,000	DCF avec une décote de liquidité de 30%	759 150	-573 850	2,18%
BAS IB JR	Textile	25 000	250 000	5,000	DCF avec une décote de liquidité de 75%	125 000	-125 000	0,36%
ECOMAT	Industrie	40 000	1 000 000	10,000	Négociation et accord avec acquéreur	400 000	-600 000	1,15%
TECHNOFOOD (2)	Alimentaire	50 000	500 000	150,000	DCF avec une décote de liquidité de 30%	7 500 000	7 000 000	21,56%
MS SOLUTION	Fintech	6 123	3 252 960	1 180,630	Multiples de résultats	7 228 997	3 976 083	20,78%
STE SMPA SARL	Alimentaire	20 000	2 000 000	100,000	Valeur Nominal	2 000 000	-	5,75%
Total actions			10 335 960			18 013 147	7 677 188	51,79%
Obligations								
BAS IB JR	Textile	125 000	1 250 000	5,000	Coût amorti	625 000	- 625 000	1,80%
ECOMAT	Industrie	100 000	1 000 000	10,000	Coût amorti	1 000 000	-	2,87%
TECHNOFOOD	Alimentaire	10 000	1 000 000	100,000	Coût amorti	1 000 000	-	2,87%
Total obligations			3 250 000			2 625 000	-625 000	7,55%
Compte Courant								
BAS IB JR SA CCA 2 ANS	Textile	1	220 000		Coût amorti	110 000	-110 000	0,32%
STE TECHNOFOOD SA CCA	Alimentaire	1	1 500 000		Coût amorti	1 500 000	-	4,31%
STE SMPA SARL CCA	Alimentaire	1	1 000 000		Coût amorti	1 000 000	-	2,87%
Total Compte Courant			2 720 000			2 610 000	-110 000	7,50%
Total portefeuille titres			16 305 960			23 248 147	6 942 188	66,84%

(1) Le titre est totalement provisionné en raison de l'indisponibilité des états financiers des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 de la société KAN PHARMA.

(2) Les derniers états financiers audités disponibles sont ceux de l'exercice clos le 31/12/2019. La valorisation du titre est calculée sur la base des états financiers provisoires de l'exercice clos le 31/12/2021.

Note 6.2 – Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 5 492 657 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Compte de dépôts participatifs dans les opérations d'investissement Moudharba (Compte Saving) auprès d'AL BARAKA Bank	5 492 570	5 032 875
Avoirs en banque	87	(223)
Total	5 492 657	5 032 652

Note 6.3 – Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 5 640 915 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Créance impayée sur cession VILAVI (*)	5 450 000	5 450 000
Créance sur cession VILAVI	-	-
Produits à recevoir sur ECOMAT	66 562	66 562
Produits à recevoir sur OCA TECHNOFOOD	65 000	65 000
Produits à recevoir sur OCA BAS IB JR OCA	51 953	51 953
Créance sur cession BAS IB JR CCA	7 400	7 400
Total	5 640 915	5 640 915

(*) Les créances impayées sur cession de VILAVI représentent deux effets de 2 725 KDT échus respectivement le 30 novembre 2020 et le 30 novembre 2021 et restant impayés au 31 décembre 2022. Un accord a été conclu au cours de 2021 en vertu duquel le cessionnaire s'est engagé à rembourser la créance à hauteur de 300 KDT mensuellement. Le montant total collecté jusqu'au 5 Juillet 2023 s'élève à 4 050 KDT. Même si une incertitude persiste quant au recouvrement total de cet actif, le rythme de paiement observé jusqu'à la date d'arrêt des états financiers conforte la position de ne pas constater une dépréciation.

Note 6.4 – Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 186 285 DT représentant les sommes dues au gestionnaire au titre leurs rémunérations.

Note 6.5 – Autres créditeurs divers :

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2022 à 72 299 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Comité Charaique	40 000	41 736
Créditeurs divers	19 249	19 900
Jetons de présence non réglés	11 250	10 000
Comité d'investissement	1 250	1 250
Comité consultatif	1 250	1 250
Total	72 999	74 136

Note 6.6 – Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillant comme suit :

Capital au 31/12/2021		
Montant		30 904 672
Nombre de parts émises		2 500
Nombre de copropriétaires		3
Souscriptions réalisées		
Montant (capital appelé)		-
Montant (capital Souscrit non versé)		-
Nombre de parts émises		-
Nombre de copropriétaires nouveaux		-
Rachats effectués		
Montant		-
Nombre de parts rachetées		-
Nombre de copropriétaires sortants		-
Autres mouvements		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 790 905
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		87 531
Régularisation des sommes non distribuables		-
Droits de sortie		-
Frais de négociation		-
Capital au 31/12/2022		
Montant		34 783 108
Nombre de parts		2 500
Nombre de copropriétaires		3

Le capital s'élève ainsi au 31 Décembre 2022 à 34 783 108 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Note
Capital souscrit appelé et versé	25 000 000	25 000 000	6.6.1
Plus ou moins-values potentielles sur titres	6 942 188	3 151 282	6.6.2
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2 904 006	2 816 475	6.6.3
Frais de négociation	-63 085	-63 085	6.6.4
Total	34 783 108	30 904 672	

Note 6.6.1 – Opérations sur le capital

Le capital souscrit appelé au 31 Décembre 2022 s'élève 25 000 000 DT composé des sommes effectivement libérées. Le total des souscriptions effectuées jusqu'à cette date est de 25 000 000 DT divisé en 2 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. La liste des souscripteurs et les montants des souscriptions et des libérations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En DT)

Investisseur		Souscriptions					
Identification	Siège social	Montant	Date	Partie libérée (en DT)	Date	Partie appelée non versée	Partie non appelée
Islamic Corporation for the Development (ICD)	Arabie Saoudite	10 000 000	03/12/2012	2 500 000	17/01/2013	-	-
				2 500 000	20/11/2013		
				2 500 000	26/04/2016		
				2 500 000	17/12/2018		
Sous Total		10 000 000		10 000 000		-	-
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Tunisie	10 000 000	02/01/2013	2 500 000	17/01/2013	-	-
				2 500 000	21/11/2013		
				2 500 000	09/06/2016		
				2 500 000	27/12/2018		
Sous Total		10 000 000		10 000 000		-	-
Tunis International Bank (TIB)	Tunisie	3 000 000	28/05/2013	750 000	30/05/2013	-	-
				1 500 000	21/11/2013		
				750 000	06/04/2016		
		2 000 000	23/02/2016	750 000	06/04/2016	-	-
				1 250 000	25/12/2018		
Sous Total		5 000 000		5 000 000		-	-
Total		25 000 000		25 000 000		-	-

Le tableau suivant synthétise les données relatives aux souscriptions, aux libérations et aux investissements :

Total des montants souscrits (a) + (b) + (c)	25 000 000
Total des montants libérés (a)	25 000 000
Total des montants investis	16 476 497
Total des montants non investis	8 523 503
Total des montants appelés non versés (b)	-
Total des montants non appelés (c)	-

Note 6.6.2 – Plus ou moins-values potentielles sur titres

L'évaluation des titres au 31 Décembre 2022 est présentée au niveau du tableau suivant :

Participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition unitaire	Coût d'acquisition total	Plus ou moins-value unitaire	Plus ou Moins-Values totale	Valeur totale
<u>Actions non cotées</u>						
KAN PHARMA	200 000	10	2 000 000	-10,00	(2 000 000)	0
Polyclinique Cap Bon	13 330	100	1 333 000	-43,05	-573 850	759 150
BAS IB JR	25 000	10	250 000	-5,00	-125 000	125 000
ECOMAT	40 000	25	1 000 000	-15,00	-600 000	400 000
TECHNOFOOD	50 000	10	500 000	140,00	7 000 000	7 500 000
MS SOLUTION	6 123	531	3 252 960	649,63	3 976 038	7 228 997
SMPA	20 000	100	2 000 000	0,00	0	2 000 000
Total actions			10 305 960		7 677 188	18 013 147
<u>Obligations</u>						
BAS IB JR	125 000	10	1 250 000	-5	-625 000	625 000
ECOMAT	100 000	10	1 000 000	-	-	1 000 000
TECHNOFOOD	10 000	100	1 000 000	-	-	1 000 000
Total obligations			3 250 000		-625 000	2 625 000
<u>Comptes courants</u>						
BAS IB JR			220 000	-	-110 000	110 000
SMPA			1 000 000	-	-	1 000 000
TECHNOFOOD			1 500 000	-	-	1 500 000
Total comptes courants			2 720 000		-110 000	2 610 000
Total portefeuille titres			16 305 960		6 942 188	23 248 147

Note 6.6.3 – Plus ou moins-values réalisées sur titres

Les plus ou moins-values réalisées sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 2 904 006 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Plus-values réalisées sur City cars	1 375 743	1 375 743
Plus-values réalisées sur VILAVI	2 100 000	2 100 000
Plus-values réalisées sur MS SOLUTION	165 323	77 792
Moins-values réalisées sur BEST LEASE	(737 060)	(737 060)
Total	2 904 006	2 816 475

Note 6.6.4 – Frais de négociation

Les frais de négociation s'élèvent à 63 085 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Frais sur cession de titres – VILAVI	52 420	52 420
Frais sur cession de titres - City Cars	10 665	10 665
Total	63 085	63 085

Note 6.7 – Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève à 612 288 DT au titre de l'exercice 2022. Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Dividendes City Cars	-	88 672
Dividendes MS Solution	612 288	354 408
Total	612 288	443 080

Note 6.8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 273 975 DT au titre de l'exercice 2022. Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Revenus des placements monétaires (Echus)	198 640	129 293
Revenus des placements monétaires Saving (Potentiels)	75 335	58 313
Total	273 975	187 606

Note 6.9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 674 678 DT au titre de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Rémunération du gestionnaire	640 296	642 325
Rémunération du dépositaire	34 382	36 359
Total	674 678	678 684

Note 6.10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 25 514 DT au titre de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Rémunération Comité Charaique	18 264	20 867
Frais sur ventes	3 732	11 121
Jetons de présence	2 500	2 500
Services bancaires et assimilés	988	323
Impôts et taxes	30	13 151
Total	25 514	47 961

7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 7.1 – Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	354,505	252,275
Charges de gestion des placements	(269,871)	(271,474)
Revenus nets des placements	84,634	(19,199)
Autres charges	(10,205)	(19,185)
Résultat d'exploitation (1)	74,429	(38,384)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	74,429	(38,384)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	1 516,362	336,188
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	35,013	152,859
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1 551,375	489,047
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1 625,803	450,664
Droits de sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	1 551,375	489,047
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	1 551,375	489,047
Valeur liquidative	13 648,975	12 023,171
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,98%	2,29%
Autres charges/actif net moyen	0,07%	0,16%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	0,55%	-0,32%

Note 7.2 – Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- Le règlement intérieur du fonds prévoit que la société de gestion United Gulf Financial Services-North Africa reçoit :

- 2,5% HT des montants souscrits, libérés et investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

- 1,5% HT des montants souscrits et non investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2022 s'élève à 640 296 DT TTC.

Le même règlement intérieur prévoit que la société de gestion perçoit, en outre, une commission de surperformance de 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux annuel capitalisé de 12% facturée et payée à la date de clôture du fonds.

- 2- Le règlement intérieur du fonds prévoit également que le dépositaire Al BARAKA Bank perçoit une rémunération égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum de 20 000 DT HT payable d'avance au début de chaque exercice. Cette rémunération s'élève à 34 382 DT TTC au titre de l'exercice 2022.

Note 7.3 – Note sur les événements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés par le conseil d'Administration du 15 mai 2023.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.